

## COMMUNE DE LANDES

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ et LINKA et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux  
Mr ARSICAUD, Conseiller aux décideurs locaux  
Mme BERTHELOT, Secrétaire

Absents excusés : Mme WITCZAK (Pouvoir à Mr LAURENT) et Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absente : Mme MITU

Secrétaires de séance : Mmes GIRAUD et HERVÉ

Date de convocation : 22 mars 2024

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 19 mars 2024, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **1°) PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023**

Mr le Maire laisse la parole à Mme Berthelot pour faire la présentation des comptes financiers uniques 2023 concernant les trois budgets.

Mme Berthelot précise que pour l'année 2023, il n'existe plus qu'un seul document appelé CFU en expérimentation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en lieu et place d'un Compte de Gestion établi par le Comptable (Trésorerie) et un Compte Administratif établi par l'ordonnateur (Maire), les années antérieures.

La présentation du CFU 2023 - Commune donne les résultats suivants :

- Fonctionnement : Excédent de 60 175,98 €
- Investissement : Déficit de 45 685,18 €

Compte-tenu des résultats antérieurs, les résultats cumulés sont :

- Fonctionnement : Excédent de 148 020,55 €
- Investissement : Excédent de 15 668,36 €

La présentation du CFU 2023 – Boulangerie donne les résultats suivants :

- Fonctionnement : Excédent de 4 990,90 €
- Investissement : Déficit de 179,65 €

Compte-tenu des résultats antérieurs, les résultats cumulés sont :

- Fonctionnement : Excédent de 5 631,43 €
- Investissement : Déficit de 4 320,10 €

La présentation du CFU 2023 – Epicerie donne les résultats suivants :

- Fonctionnement : Excédent de 2 477,03 €
- Investissement : Excédent de 1 472,90 €

Compte-tenu des résultats antérieurs, les résultats cumulés sont :

- Fonctionnement : Excédent de 2 477,03 €
- Investissement : Déficit de 1 576,10 €

Mr le Maire étant sorti ainsi que Mme GIRAUD pour le budget Epicerie, après en avoir délibéré, Mr GIRAUD prenant la présidence, les membres du Conseil Municipal, vote les trois CFU à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mr le Maire demande à Mr Arsicaud de faire une présentation des comptes de la Commune.

Après cette présentation, Mr Arsicaud indique que la trésorerie peut couvrir 159 jours de fonctionnement réel et conclut par un désendettement progressif de la Commune et une gestion satisfaisante.

## **2°) AFFECTATIONS DES RESULTATS**

Suite à la présentation et votes des CFU, Mr le Maire propose les affectations des résultats suivantes :

Budget Commune :

- Affectation de 46 195,44 € à l'article 1068
- Excédent de fonctionnement de 101 825,11 € au 002
- Excédent d'investissement de 15 668,36 € au 001

Budget Boulangerie :

- Affectation de 4 320,10 € à l'article 1068
- Excédent de fonctionnement de 1 311,33 € au 002
- Déficit d'investissement de 4 320,10 € au 001

Budget Epicerie :

- Affectation de 1 576,10 € à l'article 1068
- Excédent de fonctionnement de 900,93 € au 002
- Déficit d'investissement de 1 576,10 € au 001

Mme GIRAUD, intéressée au dossier, est sorti lors des discussions et délibérés. Les membres du Conseil Municipal vote les affectations ci-dessus à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **3°) VOTE DES TAXES**

Mr le Maire rappelle les taux 2023, à savoir :

-	TF propriétés bâties	:	41,90 %
-	TF propriétés non bâties	:	47,98 %
-	TH	:	10,51 %

Mr le Maire indique que les bases augmentent d'environ 4 % cette année.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2023.

### **4°) VOTE DES SUBVENTIONS**

Mr le Maire fait un rappel des subventions vus lors du DOB, à savoir :

-	ADMR	:	130 €
-	DDEN	:	30 €
-	FNACA	:	50 €
-	Donneurs de Sang	:	50 €
-	Ligue contre le cancer	:	60 €
-	Clowns stétoscopes	:	40 €
-	Maires pour la Planète	:	25 €
-	Restos du Cœur	:	50 €
-	Fondation du Patrimoine	:	75 €
-	MFR Essouvert	:	45 €

Soit un montant global de 555 €

Le Conseil Municipal valide les subventions ci-dessus.

Le Conseil Municipal prend une délibération spécifique pour l'association des Maires pour la Planète afin de mettre en référent principal, Mr Pelletier et en suppléant, Mr Baudouin.

### **5°) PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Mr le Maire laisse la parole à Mme Berthelot pour la présentation des trois budgets primitifs 2024.

Les chiffres sont les suivants :

Budget Commune :

- Fonctionnement : 592 025,11 € - Investissement : 374 487,40 €

Budget Boulangerie :

- Fonctionnement : 7 411,33 € - Investissement : 8 549,67 €

Budget Epicerie:

Fonctionnement : 4 960,93 €

- Investissement : 3 576,10 €

Mme Giraud est sortie, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, les trois budgets primitifs 2024 présentés.

#### **6°) DESSERTE ELECTRIQUE : CONVENTIONS AVEC ENEDIS SUR PARCELLES COMMUNALES**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que pour la desserte du futur parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière, des raccordements Enedis sont nécessaires avec passage de câblages sur des parcelles ou voirie communales. A cet effet, des conventions de servitudes doivent être signées entre la Commune et Enedis. Deux parcelles sont concernées, à savoir la ZT 12 et la ZN 21.

Le Conseil Municipal est favorable à ces conventions et autorise Mr le Maire à les signer.

#### **7°) PERMANENCES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9.06.2024**

Mr le Maire indique qu'un tableau établi par Mme Giraud a été envoyé à tous les conseillers avec les permanences de chacun et demande si des changements sont à opérer.

Les membres présents sont d'accord avec ce tableau.

#### **8°) QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

#### **TOUR DE TABLE**

NEANT

La séance est levée à 22h55.